



VERSEMENT 1114 W

Description globale : Arrêtés départementaux

Dates extrêmes : 1993

Importance matérielle : 34 articles

Service producteur : Conseil général de l'Aube, Direction des relations avec les élus, Secrétariat général

Service versant :

Date d'entrée : 1993-1994

Communicabilité maximum : 30 ans

Début communicabilité : Immédiate

Fin communicabilité : 01/01/2024

Date de rédaction du bordereau : mai 1994

N° d'entrée : 16625

Cote de l'inventaire : 1AD10 149

La communicabilité des documents est indiquée en fonction des délais spécifiés par la loi Archives n° 79-18 (30 ans, 60 ans, 100 ans à compter de la date du document, 120 ans ou 150 ans à compter de la date de naissance de la personne). Par convention, la libre communicabilité est fixée au 1er janvier de l'année qui suit.

Certains dossiers sont communicables immédiatement, que ce soit au titre de la loi n° 78-753 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs, ou au titre de la loi Archives n° 79-10 et pour lesquels le délai de 30 ans est écoulé.

Pour toute consultation de document avant l'expiration des délais légaux, il vous est possible de déposer une demande de dérogation auprès du directeur des Archives départementales. Le président de salle de lecture est à votre disposition pour tout renseignement.



Ce versement concerne les arrêtés départementaux de l'année 1993. Avant cette date, les arrêtés de 1982 à 1991 sont classés dans le versement 1023 w.

La communicabilité légale a été fixée pour l'article analysé et non à la pièce pour des raisons de gestion matérielle. Par conséquent, lorsque le lecteur recherche un arrêté communicable qui se trouve inaccessible du fait de l'ensemble de l'article, le personnel des Archives départementales se chargera de la recherche en fonction des éléments que le lecteur fournira.

1114W

N°	Descriptif	N° arrêtés	Communi- cabilité
	Arrêtés départementaux 1993		
1	Secrétariat Général	11-2098	01.01.2024
2	Direct. des ressources humaines	14-1584	01.01.2024
3	Direct. des ressources humaines	1585-2237	01.01.2024
4	Direction des serv. financiers	1146-1147	01.01.2024
5-11	Service de l'enseignement, de la culture et des loisirs		
5	- Primes d'apprentissage	407-408	01.01.2024
6	- Grosses réparations scolaires	327-2050	01.01.2024
7	- Travaux de restauration de monuments historiques	959	01.01.2024
8	- Patrimoine rural non protégé	197	01.01.2024
9	- Equipements sportifs et socio-éducatifs	1136-2226	01.01.2024
10	- Subventions et primes	960-1695	01.01.2024
11	- Collèges publics, concession de logements	198-213	01.01.2024
12	Direction du patrimoine - Main levée de caution bancaire	304-1935	01.01.2024
13	Service départemental d'incendie et de secours	147-2005	I
14	Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle	413	I
15-18	Direction départementale des actions médico-sociales		
15	- D.I.D.A.M.S.	63-2213	01.01.2024
16	- Service de la protection maternelle et infantile	106-2212	I
17	- Centre départemental de l'enfance de Saint-Parres-aux-Tertres	25-2195	01.01.2024

N°	Descriptif	N° arrêtés	Communi- cabilité
18	- Commissions locales d'insertion	150-3997	I
19-32	Direction des routes et du logement		
19	- Voirie départementale	9-2233	01.01.2024
20	- Subdivision d'Aix-en-Othe	120-2217	01.01.2024
21	- Subdivision d'Arcis-sur-Aube	20-2159	01.01.2024
22	- Subdivision de Bar-sur-Seine	2-1907	01.01.2024
23	- Subdivision de Brienne-le-Ch.	56-2222	01.01.2024
24	- Subdivision d'Ervy-le-Châtel	1-1777	01.01.2024
25	- Subdivision de Nogent-sur-Seine	173-1954	01.01.2024
26	- Subdivision de Romilly-sur-S.	13-2168	01.01.2024
27	- Subdivision de Troyes I	34-2232	01.01.2024
28	- Subdivision de Troyes II	113-2234	01.01.2024
29	- Construction de bordures de trottoirs	548-2136	I
30	- Suppression de fosses	563-2027	I
31	- Service de l'aménagement rural	54-2238	01.01.2024
32	- Barrières de dégel	10-2210	I
33	Direction des affaires économiques et touristiques :		
	- Aménagements et équipements touristiques	99	01.01.2024
34	Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle	154	I